



L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines populaires
Tirage: 10'000
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 377.4
N° d'abonnement: 1082024
Page: 9
Surface: 27'738 mm²

Le non-modèle concurrentiel comme gage de performance

Comment les agents académiques et économiques doivent-ils interagir pour rester innovants? La question est insoluble.

SERVAN PECA

La Suisse est la meilleure. Mais ne peut pas se reposer sur ses lauriers que sont les premiers rangs qu'elle occupe régulièrement dans les classements mesurant la compétitivité et la capacité d'innovation. D'autant plus que la concurrence se fait plus pressante, notamment celle en provenance des pays BRICS.

Ce postulat a fait l'unanimité parmi la dizaine de panelistes invités vendredi par l'Université de Neuchâtel. Mais il est bien le seul à rassembler les opinions. A l'occasion des huitièmes Ateliers de la concurrence, la question était de définir sur quel modèle concurrentiel le tissu économique suisse doit s'appuyer pour continuer de progresser, d'être au moins aussi innovant qu'il ne l'est aujourd'hui. Tous d'accords pour soutenir une amélioration des conditions-cadres à la créativité entrepreneuriale, aucun des intervenants n'est pourtant réellement parvenu à identifier le juste équilibre entre compétition et concentration. «La régulation de la concurrence s'assimile à du fine-tuning», a résumé Evelyne Clerc, professeur de droit de la concurrence et membre de la Comco. Comme pour expliquer qu'aucun schéma n'est idéal, que chaque problématique, chaque secteur d'activité, voir chaque entreprise mérite un cas particulier.

Les intervenants ont au moins rapidement évalué qu'un bon moteur d'innovation se situe quelque part entre la coopération et la co-création, «un concept très en vogue à travers les living labs, les fab labs, et autres beta houses», a souligné Xavier Comtesse. «Les clusters ne sont plus pertinents, la concurrence doit venir de l'intérieur.» Mais le directeur romand d'Avenir Suisse souligne un des principaux problèmes juridiques de ce type de cohabitation: «A qui profite ensuite le copyright d'un produit, alors que les idées ont été développées en commun?» Une autre question restée sans réponse. «Les petites et moyennes entreprises sont parfois réticentes à faire partager leurs avancées technologiques, a regretté le directeur de la promotion économique du canton de Berne, Denis Grisel. Elles doivent apprendre à coopérer pour innover».

Le concept de «coopération» peut certes apparaître comme une idée quelque peu abstraite, a pour sa part concédé Armin Jans. Le professeur d'économie à la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) de Winterthur croit toutefois en la capacité des agents économiques et académiques du pays à faire converger les savoir-faire lorsque cela est pertinent. «Nous avons de nombreuses compétences et savons, dans une certaine mesure,

associer celles qui sont complémentaires».

Sur le plan purement académique, Mauro Dell'Ambrogio est lui aussi partagé. Le Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche a commencé par se déclarer favorable à l'entretien d'un «biotope englobant un maximum de diversité et de concurrence entre les écoles». Et de citer l'exemple le plus éloquent de ces dernières décennies: «L'émulation positive qui s'est créée entre l'EPFL et l'EPFZ n'est pas étrangère à leur renommée internationale». Mais Mauro Dell'Ambrogio s'est ensuite montré moins affirmatif, expliquant qu'une certaine logique de concentration des ressources doit être conservée: «La spécialisation dans l'ingénierie décidée pour l'EPFZ a été une très bonne décision».

«Il nous faut à tout prix éviter les modèles préconçus», a prévenu en conclusion Xavier Comtesse d'Avenir Suisse, résumant du coup l'ambivalence des propos entendus. «La Suisse est un anti-modèle, et cela lui réussit très bien. Ceux qui n'y sont pas familiers n'y comprennent rien. Fort heureusement...»■

LA RÉGULATION DE LA CONCURRENCE S'ASSIMILE À DU FINE-TUNING. AUCUN SCHÉMA N'EST IDÉAL. CHAQUE PROBLÉMATIQUE MÉRITE UN CAS PARTICULIER.